

A la une

Distribution manuelle de l'Echo de la Chaussée

Le samedi 17 janvier dernier, tous les membres du conseil municipal sont allés distribuer l'écho dans tous les foyers de la commune. Le principe de cette distribution est d'aller collectivement, une fois dans l'année et à l'occasion des vœux, vers la population. L'objectif est de pouvoir aller voir le maximum de population, de recueillir les éventuelles remarques et suggestions, d'apporter des éléments de réponse sur l'action municipale s'il y a lieu. Dans l'ensemble, l'accueil a été bon et nombreuses ont été les portes à s'ouvrir et les discussions à s'engager.

Un premier bilan a été tiré de cette action sur certaines attentes, des réponses ont été apportées. Le conseil jugera de l'intérêt et de la pérennité de cette opération.

Pascal Pinault

Elections départementales

Elections départementales des 22 et 29 mars :

Les Breilliens voteront pour élire leurs conseillers départementaux (nouvelle dénomination des conseillers généraux) qui siègeront au Département.

De nouveaux cantons, des binômes et un renouvellement complet.

Première nouveauté : l'Ille-et-Vilaine compte désormais 27 cantons (et non plus 53), redessinés pour garantir un certain équilibre démographique d'un canton à l'autre à l'échelle du département.

Deuxième nouveauté : chaque citoyen votera pour un binôme composé d'un homme et d'une femme afin d'instaurer une parité stricte, et leurs suppléants (un homme et une femme). Les bulletins de vote comporteront donc 4 noms au total. La conseillère et le conseiller du canton seront élus solidairement (on ne pourra pas panacher entre les différents binômes qui se présenteront). Toute modification des noms ou tout nom rayé conduira à la nullité du bulletin.

Troisième nouveauté : l'assemblée départementale est entièrement renouvelée (lors des scrutins précédents l'assemblée était renouvelée par moitié tous les trois ans). En Ille-et-Vilaine, il y aura désormais 54 conseillers départementaux (contre 53 aujourd'hui) élus pour un mandat de 6 ans.

L'assemblée qui dirige le département prend officiellement le nom de Conseil départemental (en remplacement de « Conseil général »).

Son président sera élu par ses pairs lors de la séance d'installation de l'assemblée, le jeudi 2 avril 2015 à Rennes.

Transports

Septembre 2015, nouvelle ligne STAR 82 directe : La Chapelle-Chaussée à 40 min. de Rennes-Villejean

Les élus des cinq communes ont rencontré les services de transports au sein de Rennes Métropole et Kéolis pour revoir ce service vers Rennes.

A compter de septembre 2015 les transports seront modifiés comme suit :

Départ de Miniac sous Bécherel vers Bécherel, puis La Chapelle-Chaussée, Langan, Romillé (1 seul arrêt) et Villejean Université, soit une durée de 40 minutes de trajet depuis notre commune.

Les élus accueillent favorablement cette proposition qui réduit le temps de trajet en bus.

Finances

Budget 2015



En attendant le vote définitif du budget, le Maire est d'ores et déjà en droit de mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget primitif 2014.

Agenda

- **Judi 5 février à 20h30 :** Conseil Municipal
- **Du 7 au 22 février :** Vacances scolaires
- **Samedi 7 mars à 10 h à la mairie :** remise des plaques pour la numérotation des rues et des hameaux
- **Du 19 au 25 mars :** Brioches de l'Amitié
- **Dimanche 22 et 29 mars :** Elections départementales

Bulletin Municipal Mensuel de la Chapelle Chaussée (téléchargeable sur le site www.lachapellechaussee.com)

Contact :

e-mail : mairie@lachapellechaussee.com

☎ 02 99 45 88 18

url : <http://www.lachapellechaussee.com>

☎ 02 99 45 84 59

Comité de rédaction :

PINAULT Pascal, GORIAUX Christine, LESAGE Carine, NOURRISSON Isabelle, REBILLARD Valérie, REMONTE Frédéric, BOSSARD JAQUET Marianne

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur RDV, s'adresser à la mairie.

Vie de la commune

Dégâts des eaux à l'école publique

Des chenaux dans la toiture de l'école étaient bouchés, l'écoulement des eaux de pluie lors d'un fort orage n'a pu s'effectuer correctement d'où l'engorgement des chenaux qui a entraîné un débordement dans la bibliothèque scolaire.

Une déclaration de dommage est en cours.

Urbanisme et voirie

Projet aménagement parking et RD 81

Suite à la rencontre avec les riverains et la prise en compte de leurs observations, le plan d'aménagement du parking du centre social et de l'aménagement sécurité de la RD 80 est présenté de nouveau devant le conseil.

L'estimation du coût des travaux est la suivante avant appel d'offres et subventions :

- préparation générale :	1 800 .00 € HT
- section 1, parking :	53 927.60 €
- section 2, 1 ^{er} plateau :	28 617.00 €
- section 3, carrefour vc10	
et « zone 30 » + 2ème plateau :	36 197.50 €
- section 4, stationnements :	4 598.00 €

Des demandes de subventions vont être faites auprès des organismes concernés.

Projet de travaux à l'école publique

Plusieurs propositions de réaménagement des locaux à l'école publique ont été présentées lors de différentes commissions, suite à une étude de faisabilité.

La phase 1, estimation des travaux : 192 000 € HT
Avec le passage en 4^{ème} catégorie des locaux, la mise aux normes de sécurité incendie, la mise aux normes accessibilité handicapé, la transformation de l'espace bibliothèque en classe et la réorganisation de l'espace administratif.

La phase 2, estimation : 165 000 € HT
Pour l'isolation par l'extérieur, la mise en place de menuiseries aluminium et l'isolation des combles.

Le conseil a approuvé le principe du projet et les demandes de subventions.

En fonction des aides attribuées, les travaux seront réalisés dans leur totalité ou par tranches.

Numérotation des rues et hameaux

Comme évoqué dans les « Echos » précédents, tous les hameaux et rues seront dotés d'un numéro.

La remise des plaques aura lieu le **samedi 7 mars** (à partir de 10 h 00), à la mairie, pour les personnes qui ne possèdent pas de numéro à l'heure actuelle.

Parking « du Lavoir »

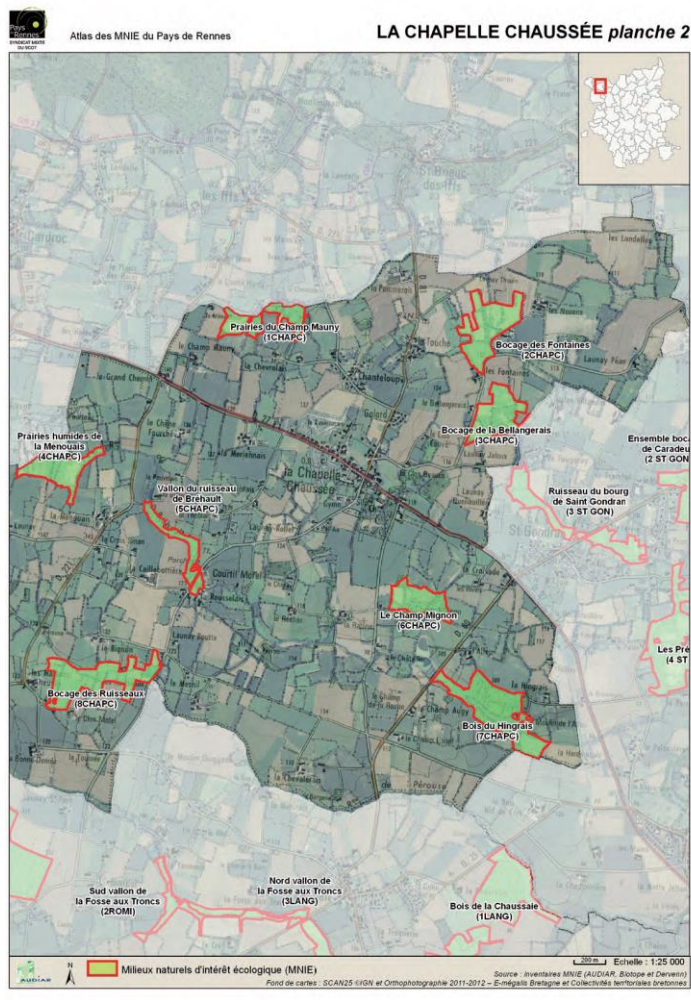
Un empiérement est à réaliser en attendant les travaux de réfection.

Atlas de MNIE (Milieu Naturel Intérêt Ecologique)

Le SCOT du Pays de Rennes a défini un nouveau concept en 2013 : celui de MNIE (Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique) cela permet de reprendre et compléter les notions de trames vertes et bleues. Sur la Chapelle Chaussée, huit périmètres ont été définis par les services du SCOT fin 2014, à savoir : (voir carte)

- Les prairies des Champs Mauny
- Le bocage des Fontaines
- L'étang de la Ville Amie
- Les prairies de la Menouais
- Le bocage de la Bellangerais
- La vallée du ruisseau de Bréhault
- Le bocage des Ruisseaux
- Le bois de la Hingrais

La commune va prendre contact avec les services du SCOT pour qu'une présentation de ces zones soit faite aux propriétaires, exploitants et riverains de ces zones à enjeu écologique plus ou moins fort. Cela permettra à tous de connaître les causes de la mise en place de ces zones, les critères qui ont amenés à les classer et les obligations respectives inhérentes à chacune de ces zones. Une date en semaine sera proposée prochainement.



3

Rétrocession du lotissement de la Tavernerais

Le dernier lot étant vendu et en cours de construction, le lotisseur demande que le lotissement soit rétrocédé dans le domaine public.

Cependant, le Conseil municipal souhaite avant la rétrocession que :

- l'ensemble des massifs abîmés soit revus,
- les bordures des trottoirs détériorées soient changées,
- les voiries soient nettoyées, balayées.

Le lotisseur s'engage à refaire le chemin sablé à l'achèvement des travaux du dernier lot.

Vigilance

Lignes électriques dangereuses

En campagne, en plein champ, il reste des lignes électriques dont les fils de certaines « pendouillent » assez bas du fait de l'usure du temps. Tout le monde sait aujourd'hui qu'il existe un risque non négligeable d'arc électrique avec notamment les engins agricoles dont le gabarit a beaucoup augmenté ces dernières années. Nous allons solliciter ERDF pour soit supprimer quelques lignes devenues inutiles, soit retendre les fils, soit dévier les lignes. Pour être efficace, il faut que ces lignes dangereuses nous soient signalées. C'est pour cette raison que nous demandons aux agriculteurs, mais aussi aux particuliers de signaler en mairie les lignes susceptibles d'être dangereuses. Nous transmettrons ensuite à ERDF les points les plus dangereux. Ensuite, c'est eux qui établiront les priorités.



Assainissement

Convention

Une convention a été signée entre la commune et Rennes Métropole.

La commune s'engage à réaliser avec le matériel communal l'entretien courant et la surveillance du site.

Ces prestations feront l'objet d'un remboursement annuel par Rennes Métropole d'un montant calculé en fonction du temps passé par les agents communaux.

La présente convention est signée pour une durée d'un an.

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau-assainissement 2013

En application de l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau-assainissement est présenté au Conseil Municipal.

Celui-ci a été établi par l'ISAE au vu des renseignements en matière d'assainissement fournis par la commune.

Matériel communal

Photocopieurs de la mairie et l'école publique

Les différentes propositions de devis pour le changement des photocopieurs à la mairie et l'école sont présentées au conseil municipal.

Après étude des différentes propositions Monsieur le Maire propose de retenir la société Générale de Bureautique pour la fourniture de deux photocopieurs, pour la somme globale de 6 530 euros TTC.

Commerces et services

Départ de l'enseigne CLAAS du garage agricole

La concession de matériel agricole CLAAS basée à Noyal sur Vilaine va fermer prochainement le site de la Chapelle Chaussée. Face à cette fermeture annoncée, le maire, quelques élus locaux, plusieurs agriculteurs et chefs d'entreprises des alentours ont pétitionnés et certains ont été reçus le jeudi 15 janvier par Rémy LOUAIL, directeur de l'ensemble de la concession. L'objet de la rencontre a été de déterminer quel va être l'accompagnement des clients de cette marque depuis les bases de Noyal, Dol et Plestan (22). Les clients ont aussi tenus à relayer les inquiétudes du personnel et ont été rassurés sur ce point. Il faut aussi préciser que ce départ de la concession CLAAS n'empêche en rien une éventuelle reprise du site pour le même usage ou un usage légèrement différent.



Rémy Louail (2^{de} personne à partir de la gauche) entouré par les agriculteurs, chefs d'entreprises et élus.

Civisme

Quelques règles de « savoir vivre »

- Ne pas jeter de lingettes dans les sanitaires sous risques de non fonctionnement du système d'assainissement,
- La vitesse dans les lotissements et hameaux est à respecter pour éviter tout accident, et dans le bourg et sur les routes il va s'en dire !
- Nos amis les bêtes et leurs désagrèments : aboiements, déjections, divagation...
- Nuisances sonores (tondeuse le dimanche et autres engins mécaniques, musique trop forte lors de réceptions privées...)

Vie scolaire et Jeunesse

Jeux extérieurs de l'école publique

La structure de jeux va être rénovée et remontée sur des dalles amortissantes neuves (montant des dalles : 2698.45 € ht).

L'association de parents d'élèves propose de prendre en charge le kit de réparation de la structure soit 389.99€ ttc.

Le coin des associations

L'AFEL

Une signalétique provisoire « maison de l'enfance-centre social » faite par l'association AFEL va être mise en place au carrefour de la rue du Lavoir et la rue de Montmuran.

« La Chapelle en Fête »

L'association a réalisé 243 fagots malgré les - 4°C.



Celle-ci remercie toute son équipe, et vous donne RDV le samedi 20 juin 2015 pour le « feu de la St Jean ».

TEB-Théâtre En Bus – « 3^{ème} »

Mercredi 4 février 2015, à 20h, aura lieu la représentation du 3^e spectacle proposé dans le cadre de Théâtre en bus à La Chapelle Chaussée.

Il s'agit d'une pièce de Stefano Massini, mise en scène par Arnaud Meunier retraçant l'histoire de la banque Lehman Brothers, celle qui sombra dans la faillite en entraînant avec elle, dans sa chute, les bourses mondiales. Fresque historique autant que familiale, elle se déroule sur deux siècles de capitalisme américain. La pièce met surtout en valeur l'homme et ses erreurs au centre d'un système automatisé.

« Chapitre de la Chute / Saga Lehman Brothers », Mercredi 4 février 2015 – 20h au TNB – Salle Jean Vilar. Durée 3h40 avec entracte.

Voici le lien direct :

https://www.youtube.com/watch?v=38_JCRbW75Y

La durée du spectacle peut décourager mais les critiques du spectacle sont vraiment excellentes !

C'est un feuilleton théâtral en trois épisodes et un entracte :

- *Trois frères* (1844 – 1867) 1h05
- *Pères et fils* (1880 – 1929) 1h05
- Entracte de 20 min
- *L'immortel* (1929 – 2008) 1h10

Rappel du dispositif Théâtre en bus (TEB).

Les habitants de Rennes Métropole inscrits au(x) spectacle(s) prennent un bus spécialement affrété par le STAR et sont amenés directement au Théâtre National de Bretagne (TNB). Il suffit de payer votre place auprès du spectateur relais.

Le départ du bus aura lieu à Romillé. Un co-voiturage est cependant organisé au départ de La Chapelle Chaussée, place de la mairie.

Contact, renseignements et réservations : Christèle Bichot (Spectatrice relais du TNB) : lachapellenjouee@gmail.com

Retrouver toutes ces informations et les formulaires d'abonnements sur le blog de « La chapelle Enjouée » : <http://lachapellenjouee.unblog.fr/>

Prochains spectacles :

Le faiseur – H. de Balzac/E.Demarcy-Mota : mardi 3 mars 2015

Le Malade imaginaire - Molière/M.Didym : mardi 2 juin 2015

Pour en savoir plus sur les spectacles sélectionnés : <http://www.t-n-b.fr/fr/saison/>

Vie locale



Félicitations à **Nolwenn BOROWIAK**, notre championne chapelloise de Karaté. Elle vient de finir **3^{ème} en Bretagne et 1^{er} en inter équipe.**

Environnement – Sacs jaunes



En février les sacs jaunes seront collectés **les mercredis 11 et 25 février.**

Recensement



Les jeunes gens et jeunes filles nés en janvier, février et mars 1999 doivent s'inscrire sur la liste de recensement de la 1^{ère} période de l'année 2015, **avant**

le 31 mars.

L'intéressé (e) doit se présenter en Mairie, muni (e) du livret de famille et ne peut s'inscrire qu'après la date de son anniversaire.

Merci de déposer vos articles pour le 16/02.